

de travaux par année pendant seulement quelques mois d'hiver. Nous envisageons ici, pour créer des emplois, une caisse beaucoup inférieure à celle du programme des travaux d'hiver.

Pour ce qui est du programme d'épuration des eaux d'égout, ce programme comportait les mêmes éléments, c'est-à-dire le prêt et la clause d'exonération. Ce programme a aussi été fructueux et avait pour but de créer des emplois. C'est le personnel actuel ou des gens désignés par la Société centrale d'hypothèques et de logement qui se sont occupés de l'appliquer.

Il n'y aura pas tellement de difficultés quand il s'agira de se décider sur le genre de programmes qui seront présentés. Le bill définit certains genres de programmes qui seront admissibles. Ceux qui auront la responsabilité d'appliquer la mesure prendront une décision, en collaboration avec d'autres, sur chaque projet qui sera présenté, et l'on pourra s'entendre sans délai. En l'occurrence, je crois qu'il est absolument superflu d'instituer un Office pour administrer quelque 130 millions de dollars par année. Je ne sais pas ce que l'Office fera d'autre, car il ne sera pas continuellement débordé de demandes. Il se pourrait que pendant certaines périodes, ces gens soient occupés, mais le reste du temps, ils resteront les bras croisés, touchant des indemnités supplémentaires pour ne rien faire.

M. Smith: Le ministre ne croit-il pas que si l'Office exerce beaucoup de discrétion, ou de jugement, comme il l'a mentionné, il enfreindra rapidement les droits des provinces? Il me semble, ayant pris connaissance de l'article 8 du bill, ainsi que des autres, qu'il ne reste guère de discrétion à cet Office. L'argent prévu représentera simplement une caisse, une banque. N'a-t-il pas le sentiment que l'institution de l'Office risquerait de provoquer un conflit éventuel avec la compétence provinciale?

M. Chatterton: Avant qu'on réponde à cette question, j'aimerais savoir du ministre du Revenu national, dont relève maintenant la Société centrale d'hypothèques et de logement, si celle-ci et son personnel auraient eu, à son avis, la compétence nécessaire pour exécuter ce que l'on propose, si l'on en avait fait l'organisme responsable? Avant d'entendre la réponse à cette question, je dirais qu'à mon avis, nous ne devrions jamais perdre de vue qu'il y a dans l'administration, dans le service civil, une tendance à l'accroissement. J'estime que le gouvernement devra prendre des mesures positives pour mettre fin à cette tendance. Compte tenu de ce que je viens de dire, le gouvernement n'aurait-il

[L'hon. M. Starr.]

pas dû examiner si la Société pouvait se charger de la tâche?

L'hon. M. Garland: Je me demande si le député apprécie à sa juste valeur ce dont il s'agit ici. L'Office sera petit, et je crois que le président en sera le seul membre rémunéré. Le conseil d'administration se composera de hauts fonctionnaires.

En ce qui concerne la Société, je ne crois pas pouvoir partager l'avis du député, soit que cette société devrait être juge des programmes. Il me semble que la nature de cette caisse à court terme, et le besoin d'accélérer des travaux qu'on n'aurait autrement pas entrepris, exige qu'on applique ce programme comme le propose le bill. On nommera un président, dont la tâche principale sera d'adopter le plus rapidement possible les projets qui lui seront soumis.

M. Chatterton: Si j'ai bien compris, le ministre a dit que le conseil d'administration se composerait de hauts fonctionnaires?

L'hon. M. Garland: Oui, sauf le président.

M. Chatterton: Mais le texte ne le dit pas.

(Texte)

M. Frenette: Monsieur le président, l'honorable ministre peut-il nous dire s'il a fait une estimation du temps qui sera requis avant que ce nouvel organisme rende des services vraiment efficaces et que les effets de son travail se fassent sentir de par le pays? Dans combien de temps aurons-nous des résultats concrets, après l'adoption du bill, il va sans dire?

(Traduction)

L'hon. M. Sharp: Nous avons bon espoir que cette mesure, une fois adoptée, aura l'effet désiré sur le chômage l'hiver prochain. Nous estimons que la quantité supplémentaire de rouages à prévoir est restreinte au minimum. Selon moi et selon le gouvernement, cette méthode utilisée pour étudier les demandes et régler les questions d'administration aura pour effet de réduire plutôt que d'augmenter les frais d'administration, car d'une façon ou d'une autre, des fonctionnaires doivent exécuter le travail et il nous a semblé plus expéditif et plus économique d'établir un Office.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur le président, je voudrais souligner au ministre suppléant des Finances au sujet de la possibilité d'éliminer l'Office qu'il a déclaré que le gouvernement avait d'abord songé en instituant ce fonds de développement et de prêts municipaux, à créer un Office pour administrer ce très vaste programme qui doit venir en aide aux municipalités et fournir des possibilités d'emploi.